

DEBUT DU PROCES CONTRE LE (nouveau)PARTI COMMUNISTE ITALIEN

LA COUR SOUMISE AU PROCUREUR

LE PARQUET DE L'ANTITERRORISME MÈNE LE PROCÈS NON RESPECT DES DROITS DES INculpÉS ET DES AVOCATS

LA MOBILISATION AVANCE

Vendredi 1er Décembre, dans la 16ème Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, s'est déroulé la première audience du procès pour « association de malfaiteurs pour la fabrication habituelle de faux papiers » monté par les Autorités Françaises contre Giuseppe Maj, Giuseppe Czeppel, Angelo d'Arcangeli (militants de (n) PCI), Ramon Teijelo et Manuela Galan (militants de Fraction Octobre du PCE(r)).

Environ 60 personnes ont participé à l'audience pour soutenir les camarades. La salle était pleine. Les places assises n'ont pas suffi. Environ 30 personnes ont ainsi dû rester debout pendant toute l'audience. Certaines personnalités étaient aussi présentes : par exemple, Monseigneur Jacques Gaillot, des responsables du PCF et des responsables nationaux de MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples).

Une présence « encombrante », outre qu'inattendue, pour la Cour et le Procureur. À tel point que, pendant une pause, un des policiers présents a pris l'initiative de faire sortir de la salle tous ceux qui assistaient debout à l'audience. L'intervention d'un des avocats, Mme Coutant Peyre, unie aux protestations des « évacués », a obligé le Président de la Cour à faire marche arrière et à émettre un contre-ordre : on permit aux « évacués » de re-renter dans la salle. Les protestations ont préservé le caractère public de l'audience qui, comme la présence des 60 personnes, était lui-même visiblement « encombrant » pour la Cour et pour le Procureur...

Le contexte dans lequel se déroule le procès

Jour après jour les Autorités Françaises ont toujours plus de difficultés à gérer cette affaire. La persécution du (nouveau) Parti communiste italien et les tentatives d'extradition de Giuseppe Maj, Giuseppe Czeppel et Angelo d'Arcangeli deviennent en effet toujours plus du domaine public. Rapports quelques exemples. Le 15 Novembre, un des hebdomadaires les plus lus de France, le Canard Enchaîné, a publié un article dans lequel il prenait position contre cet acharnement judiciaire et politique. De même, l'hebdomadaire Politis, le 30 Novembre.

De nombreuses personnalités ont exprimé leur

solidarité : José Bové, Besancenot (LCR), Clementine Autain (PCF), Nicole Borvò (senatrice PCF), Georges Hage (député PCF), Arlette Laguiller (porte parole de Lutte Ouvrière), André Vallini (PS et président de la Commission d'enquête parlementaire sur le cas d'Outreau), Patrick Farbiaz (responsable des Verts pour les questions internationales), Henri Alleg (écrivain), Monseigneur Gaillot, Julia Wright (porte parole en France de Mumia Abu Jamal), le Recteur de l'Université Paris VIII, des dizaines de conseillers communaux, des dizaines de professeurs universitaires, des dizaines d'artistes et de syndicalistes... Les prises de position de personnalités tournent autour des 450 (consulter le site : cap-npci.awardspace.com). À celles-ci il faut ajouter les centaines de signatures recueillies parmi les étudiants et les travailleurs. Quelques exemples : 450, Fête de l'Humanité, 300, Université Paris VIII et 130, Meeting LCR du 30 Novembre (où la direction nationale de la LCR, à travers une intervention de la loge, a invité tous les militants à participer à l'audience du 1 Décembre). Des radios et Télévisions parlent de cette persécution politique : Radio Pays (la radio de tous les indépendantistes), Radio Libertaire et Zalea TV. Mais ce n'est pas tout. Mercredi 29 Novembre (à deux jours du procès) des camarades solidaires avec les militants de (n) PCI ont occupé la Mairie du

premier arrondissement de Paris, à deux pas du Ministère de Justice où travaille le Magistrat Italien de liaison : Stefano Mogini. IL est le responsable des opérations clandestines entre Italie et France. Son rôle s'avère central dans le travail de coordination entre les deux Autorités dans la persécution du (n) PCI, ainsi que dans l'affaire Battisti (pour de plus amples informations voir le Bulletin 6 du cap (n) pCI-Paris, présent sur le site : cap-npci.awardspace.com). Pendant l'occupation de la Mairie le tricolore français a été substitué à un drapeau rouge et une banderole avec écrit « NON à l'extradition des militants révolutionnaires » a été exposée au balcon. La banderole était visible même du Louvre. Évacués par la police, les camarades ont tenu un sit-in devant le Ministère de Justice, en poussant M. Bruno Sturlese (responsable des questions européennes et internationales) à leur donner un rendez-vous pour



ORGANISONS ENSEMBLE LA RESISTANCE !

ASSEMBLEE DEBAT

CONTRE L'EXTRADITION DES
MILITANTS DU (n)PCI
et
CONTRE LA REPRESSION DES
ANTI-IMPERIALISTES ET DU
MOUVEMENT SOCIAL

**VENDREDI 8 DECEMBRE
19h00, CICP**

21^{er} rue Voltaire, M^o rue des boulets

le 7 Décembre... rendez-vous qui a été décommandé après vingt minutes. La secrétaire a cependant invité les manifestant à se tourner vers M. Lainé (responsable des questions criminelles et des grâces). Nous travaillons à créer une délégation de personnalités, journalistes et professeurs pour rencontrer M. Lainé et lui demander des éclaircissements sur à l'extradition des militants du (n)PCI.

Le caractère politique du procès

Tout en étant un procès pour "association de malfaiteurs pour la fabrication de faux papiers", le Procureur était celui de l'anti-terrorisme et de fait il dirigeait le travail de toute la Cour. Le Président de la Cour soutenait les positions du Procureur ouvertement.

- 1) Le Président de la Cour a refusé, sur proposition du Procureur, de renvoyer les trois prochaines audiences du procès (17.18.19 Janvier) malgré que :
 - l'avocat défenseur de Giuseppe Maj et l'avocat défenseur d'Angelo D'Arcangeli ne puissent pas être présents les 17,18,19 Janvier parce que déjà engagés dans autres procès ;
 - les cinq prévenus étaient disposés à renvoyer les audiences des 17,18,19 Janvier ;
 - le seul témoin de la défense, l'avocat Giuseppe Pelazza de Milan, ne soit pas disponible pour les dates des 17,18,19 Janvier.

Le Chancelier a soutenu le Président et le Procureur en disant ne pas avoir le calendrier des procès pour vérifier la possibilité de déplacer les audiences des 17,18,19 Janvier à d'autres dates.

- 2) Le Président de la Cour a refusé, sur proposition du Procureur, de suspendre l'interdiction pour Angelo D'Arcangeli de communiquer avec Giuseppe Maj et Giuseppe Czeppel, chose essentielle pour pouvoir réaliser une défense commune. Dans son refus de la requête, le Président a implicitement soutenu la thèse du Procureur : "il n'est pas possible de permettre à Angelo D'Arcangeli de communiquer avec Maj et Czeppel parce qu'il est influencé et manipulé par eux"... arrivant même à l'insulter en le tenant pour "stupide".

Comment en effet définir une personne qui s'est transférée en France pour renforcer le travail de la Délégation qu'a le (n)PCI à Paris, qui a préféré la prison plutôt que de collaborer à la persécution de Parti et qui, à peine sorti, a cherché, comme a écrit le Juge Instructeur G. Thiel dans l'ordonnance de renvoi en jugement (disponible aussi sur le site : cap-npci.awardspace.com), "de monter une campagne médiatique pour faire passer le Juge Instructeur comme l'auteur d'un nouveau Maccartisme" ?

Ces deux éléments portent à des conclusions :

- 1) il émerge encore une fois le caractère politique de cette procédure judiciaire ;
- 2) toutes les manoeuvres réalisées par la Magistrature (refus de renvoyer les audiences des 17,18,19 Janvier et confirmation de l'interdiction pour Angelo de parler avec Giuseppe Maj et Giuseppe Czeppel) lèsent les plus élémentaires droits du Code de Procédure Pénale Français, en plus de ne pas tenir compte de la "présomption d'innocence" (jusqu'à ce

qu'on n'est pas condamné on est innocent) ;

- 3) il est clair que les Autorités Françaises ont déjà pris l'engagement avec les Autorités Italiennes de délivrer Maj, Czeppel et d'Archangeli au plus tard le 19 Janvier au Juge Paolo Giovagnoli du Parquet de Bologne qui a déjà monté un nouveau procès pour "terrorisme" contre le (n)PCI. L'objectif de Giovagnoli est d'extrader Maj, Czeppel et d'Archangeli et, une fois obtenue l'extradition, arrêter 15 (ou plus) sympathisants et présumés des membres du Parti. Même cette procédure italienne se terminera, après deux ans d'arrêts preventifs, par un non- lieu... comme les sept précédentes procédures faites des années '80 jusqu'à aujourd'hui. Mais entre temps l'endommagement de l'activité politique du (n)PCI continuera.

Pour empêcher l'extradition nous vous invitons à prendre position en écrivant au Procureur de la République, au Président de la Cour, au Magistrat italien de liaison auprès du Ministère de la Justice Française (Stefano Mogini) et au Juge Paolo Giovagnoli du Parquet de Bologne.

Vous pouvez aussi signer et faire signer l'appel contre l'extradition réalisée par le CAP (n)PCI- Paris (disponible sur le site : cap-npci.awardspace.com).

Dans les deux les cas, nous vous demandons de nous communiquer votre prise de position, en écrivant à : cap-npci-paris@voila.fr

Nous vous invitons à prendre position publique contre la persécution des camarades du (n)PCI.

Pour faire connaitre votre prise de position écrivez à les adresses suivantes :

Comité d'Aide aux Prisonniers du (nouveau)Parti communiste italien - CAP(n)PCI
BP3 - 4, rue Lénine - 93451 L'Ile St. Denis
e-mail : cap-npci-paris@voila.fr Adresses utiles :

Magistrats

Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance de Paris, 4 bvd du Palais, 75001 Paris (France)

[Président de la Cour 16/2 du Tribunal Correctionnel de Paris, 4bvd du Palais, 75001 Paris \(France\)](#)

[Magistrat italien de liaison auprès du Ministère de la Justice française \(Stefano Mogini\)](#)
e-mail : Stefano.Mogini@justice.gouv.fr

[Juge Paolo Giovagnoli du Parquet de Bologne- Procura della Repubblica c/o Tribunale di Bologna – Piazza Trento-Trieste 40137 Bologna \(Italia\)](#)

Tél: 0039. 051.20.11.11 - Fax: 0039. 051.20.19.48

E-mail: paolo.giovagnoli@giustizia.it